

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST
Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

AFFAIRE 2025_C_039

BUDGET PRIMITIF 2025 DU BUDGET PRINCIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE TROIS AVRIL, le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Communautaire, la séance a été ouverte sous la présidence de **Monsieur Patrice SELLY**.

Le Président certifie que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **28/03/2025**.

Le nombre des membres en exercice est **48**.

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
27	13	8	40

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Dominique PANAMBALOM, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Johnny PAYET, Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Isabelle PERMACAONDIN, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Monsieur Mario MOREAU, Madame Sonia ALBUFFY, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Jean Yannick RAMIN, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Jimmye COUPOU, Madame Marie Lise CHANE TO, Monsieur Jean Stéphane SOUPRAMANIEN, Madame Viviane PAYET BEN HAMIDA, Monsieur Jean Claude FENELON, Monsieur Bruno ROBERT, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean Louis VITAL, Madame Valentine SERRANO, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Bertrand PICARD

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur Ridwane ISSA, Madame Elodie PRAUD, Madame Sabrina DIJOUX, Madame Primilla CEVAMY, Madame Michèle MARIAYE, Monsieur Augustin CAZAL, Monsieur Patrick DALLEAU, Monsieur Daniel GONTHIER

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

Monsieur Joé BEDIER donne procuration à Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Anne CANAGUY donne procuration à Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Jean-Marc PEQUIN donne procuration à Monsieur Jean Yannick RAMIN, Monsieur Laurent RAMASSAMY donne procuration à Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Stéphanie POÏNY TOPLAN donne procuration à Madame Alexa SOUPOU, Madame Catherine Anne PAYET donne procuration à Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Gilles NAZE donne procuration à Madame Jimmye COUPOU, Monsieur Moussa SAÏD donne procuration à Madame Isabelle PERMACAONDIN, Monsieur Jean Marie VIRAPOULLE donne procuration à Madame Viviane PAYET BEN HAMIDA, Madame Sophie AUDIFAX-LEBON donne procuration à Monsieur Jean Louis VITAL, Monsieur Axel BOUCHER donne procuration à Monsieur Bruno ROBERT, Madame Lorraine MERGY donne procuration à Monsieur Jeannick ATCHAPA, Madame Cindy SOUCANE donne procuration à Madame Odile DAMOUR

SECRETAIRE DE SEANCE : **Monsieur Patrice BOULEVART** qui accepte, a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Que la condition de quorum a été atteinte.

AFFAIRE - 2025_C_039

BUDGET PRIMITIF 2025 DU BUDGET PRINCIPAL

Depuis le 1^{er} janvier 2025, le budget principal est soumis à la nomenclature comptable M57 et non plus à la M14.

Le Budget primitif 2025 s'élève, en mouvements budgétaires, toutes sections confondues, à 120 215 910.00 € et se répartit de la manière suivante :

	DEPENSES	RECETTES	
SECTION DE FONTIONNEMENT	86 972 890,00	86 972 890,00	72%
SECTION D'INVESTISSEMENT	33 243 020,00	33 243 020,00	28%
TOTAL	120 215 910,00	120 215 910,00	

SECTION DE FONCTIONNEMENT

1/ Les dépenses de fonctionnement

Le Budget primitif 2025 prévoit des dépenses de fonctionnement à hauteur de 86 972 890.00 €, soit une augmentation de (+) 2% par rapport au budget primitif 2024.

Ces dépenses se détaillent, par chapitre, de la manière suivante :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Chap.	Libellé	BP 2024	BP 2025	Ev°	Répartition
011	Charges générales	35 586 560,00	36 755 550,00	3%	42%
012	Frais de personnel	14 729 500,00	15 441 000,00	5%	18%
014	Atténuation de produits	14 309 100,00	14 309 100,00	0%	16%
65	Charges de gestion	15 147 830,00	15 248 100,00	1%	18%
66	Frais financiers	630 650,00	684 250,00	8%	1%
67	Charges exceptionnelles	2 500,00	0,00	-100%	0%
042	Dotations aux Amortissements	4 100 000,00	4 100 000,00	0%	5%
023	Virement de la SF à la SI	1 091 660,00	434 890,00	-60%	1%
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		85 597 800,00	86 972 890,00	2%	100%

Les charges de fonctionnement du budget primitif 2025 augmentent globalement de +2% par rapport au budget primitif 2024.

Les charges à caractère général (chapitre 011), premier poste de dépenses de fonctionnement de la CIREST (36.7 M€ soit 42 % de la section de fonctionnement), augmentent de (+) 3% par rapport au Budget primitif 2024.

Ce chapitre est principalement constitué des dépenses liées aux compétences suivantes :

- Déplacements (20.7 M€ soit +5% par rapport au BP 2024) :
 - o Transport urbain : 12 M€ soit (-) 2%
 - o Transport scolaire (8.250 M€ soit (+) 18%), compte-tenu des nouveaux marchés à compter du 1^{er} mai 2024
 - o Autres dépenses du service : 524 k€ (soit (-) 3%)
- Environnement (11.9 M€ soit +1% par rapport au BP 2024) :
 - o Marchés de pré collecte et de collecte : 9.8 millions d'euros (hors cyclone)
 - o Gestion des déchèteries : 1.7 M€

o Autres dépenses : 352 k€

- Insertion (993 k€ soit +10% par rapport au BP 2024) : formations collectives des Ateliers Chantiers d'Insertion et marché d'accompagnement du PLIE.

Les charges de personnel (chapitre 012) s'élèvent à 15.4 M€ en 2025 et représentent 18 % du budget de fonctionnement, soit une augmentation de (+) 5 % par rapport au budget primitif 2024.

Les atténuations de produits (chapitre 014) s'élèvent à 14.3 M€ et représentent 16% des charges de fonctionnement. Ils intègrent exclusivement les reversements de fiscalité aux communes membres qui ont été budgétés au même niveau que 2024 compte-tenu de l'absence de transfert de compétence prévu pour 2025.

Les charges de gestion courante (chapitre 65) s'élèvent à 15.2 M€ et représentent 18% des dépenses de fonctionnement. Leur faible évolution ((+) 1%) par rapport au BP 2024 provient de la diminution de la contribution versée au SYDNE pour le traitement et la valorisation des déchets du territoire (12.486 M€ en 2025 contre 12.563 M€ en 2024, soit (-) 0.62%) et de l'augmentation de certaines subventions.

Ce poste de dépenses intègre également la contribution versée à l'Oti-Est (868 k€, stable par rapport à 2024).

Les autres subventions de fonctionnement prévues concernent le soutien à l'insertion et à la création d'entreprises (271 k€), au logement et à l'habitat (193 k€ dont 60 k€ d'aides à l'habitat insalubre suite au cyclone Garance), à l'animation touristique, sportive et culturelle du territoire au travers des subventions versées au tissu associatif et aux communes (394 k€).

En outre, ce chapitre intègre également les indemnités des élus (633 k€) et la subvention au Comité d'œuvres sociales (12 k€).

Les charges financières (chapitre 66) s'élèvent à 684 k€, soit 1 % des dépenses de fonctionnement de la collectivité et augmentent de 8% du fait la mobilisation d'un emprunt de 3 000 000.00€ en 2024.

Enfin, la dotation aux amortissements (chapitre 042) est budgétisée à hauteur de 4.1 M€ et le virement à la section d'investissement (chapitre 023) à 435 k€.

2/ Les recettes de fonctionnement

Le Budget primitif 2025 prévoit des recettes de fonctionnement à hauteur de 86 972 890.00 €, soit une augmentation de (+) 2% par rapport au budget primitif 2024.

Elles se détaillent, par chapitre, de la manière suivante :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
Chap.	Libellé	BP 2024	BP 2025	Ev°	Répartition
70	Produit des services	3 271 340,00	2 884 230,00	-12%	3%
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	18 519 215,00	18 426 280,00	-1%	21%
731	Fiscalité locale	43 262 665,00	45 791 820,00	6%	53%
74	Dotations et subventions	19 572 780,00	19 291 560,00	-1%	22%
013	Atténuation de charges	155 800,00	145 800,00	-6%	0%
75	Produits de gestion	416 000,00	18 200,00	-96%	0%
042	Subv. Transférables	400 000,00	415 000,00	4%	0%
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		85 597 800,00	86 972 890,00	2%	100%

Les recettes de fonctionnement du budget primitif 2025 sont en augmentation de +2% par rapport au budget primitif 2024.

Les principales recettes fiscales et dotations de fonctionnement n'étant pas encore disponibles au moment de la préparation budgétaire du BP 2025, les montants proposés correspondent à des estimations prudentes et réalistes.

Les produits des services (chapitre 70), représentant 3% des recettes de fonctionnement. Cette recette provient principalement du remboursement des salaires et des charges sociales par les budgets annexes « eau et assainissement » et autres SPIC (1,4 M€). Par ailleurs, le chapitre comptabilise également la redevance spéciale d'enlèvement des ordures ménagères dite RSE (650 k€) ainsi que les reversements de recettes encaissées par la SPL Estival puis reversées à la CIREST dans le cadre de la délégation de service public de transport urbain (643 k€) et les recettes locatives du haut débit (112 k€).

S'agissant des impôts et taxes, représentant globalement 74% des recettes de fonctionnement, le chapitre 73 issu de la nomenclature M14 est, à compter de 2024, scindé en deux chapitres distincts en nomenclature M57, soit :

- Chapitre 73 : impôts et taxes (hors 731)
- Chapitre 731 : fiscalité locale :
 - o 73111 – impôts directs locaux
 - o 73113 – taxe sur les surfaces commerciales (Tascom)

- o 73114 – imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)
- o 73133 – taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)
- o 73136 – taxe Gemapi
- o 73156 – versement mobilité
- o 731721 – taxe de séjour
- o 7318 – autres

Les prévisions de recettes fiscales, (chapitres 73 et 731 confondus), augmentent de (+) 5 % par rapport au BP 2024, sans augmentation de taux de fiscalité par la Cirest.

Les principales recettes fiscales sont la TEOM (20.6 M€), suivie de la fiscalité professionnelle unique (CFE, Tascom et IFER pour 11 M€), des produits issus du versement mobilité (9.9 M€) et de la TVA (9.5 M€ en compensation de la taxe d'habitation sur les résidences principales (6.8 M€) et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (2.6 M€)).

Concernant les autres produits fiscaux, il s'agit principalement de la fiscalité provenant des ménages (2.1 M€ pour la taxe sur le foncier bâti, 445k€ pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires), et de la taxe sur les carburants (1.1M€).

Enfin, la recette attendue du FPIC (Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales) est évaluée à 1.761 M€, stable par rapport à 2024.

Les dotations et subventions (chapitre 74) représentent 22% des recettes de fonctionnement et diminuent de (-) 1% par rapport au BP 2024. Elles intègrent l'allocation compensatrice de fiscalité pour la CFE (6 M€), la dotation globale de fonctionnement (5.1 M€), la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (2.7 M€), l'aide de l'éco-organisme CITEO en matière de tri des déchets (1.2 M€) et la subvention FSE pour l'insertion (750 k€).

Ce chapitre comprend également les dotations relatives au transport telles que la dotation générale de décentralisation Transports (1,9 M€ - stable depuis 2002) et la dotation transport scolaire de la Région (244 k€).

Les atténuations de charges (chapitre 013) retracent principalement la participation versée par les agents sur les chèques repas (145 k€) ; les autres produits de gestion courante (chapitre 75) enregistrent les loyers perçus par la CIREST (3 k€), et les produits exceptionnels anciennement comptabilisés au chapitre 77 dans la nomenclature M14 prévus à hauteur de 15 k€ (indemnité d'assurance perçue pour un accident de travail en 2024 non reconduite en 2025 soit 400 k€).

Enfin, les mouvements d'ordre entre sections (chapitre 042) correspondent à la reprise des subventions transférables (415 k€).

SECTION D'INVESTISSEMENT

1/ Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent pour 2025 à 33 243 020.00€ soit une augmentation de (+) 25 % par rapport au budget primitif 2024.

La répartition par chapitre est la suivante :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
Chap.	Libellé	BP 2024	BP 2025	Ev°	Répartition
16	Emprunts et dettes	2 211 350,00	2 302 350,00	4%	7%
20	Immobilisations incorporelles	2 021 945,00	2 493 880,00	23%	8%
204	Subventions d'équipement	3 221 780,00	3 808 650,00	18%	11%
21	Immobilisations corporelles	1 844 290,00	3 439 500,00	86%	10%
23	Immobilisations en cours	16 455 505,00	15 247 940,00	-7%	46%
26	Titres de participations	0,00	587 700,00		2%
27	Autres immobilisations financières	1 000,00	0,00	-100%	0%
040	Subventions Transférables	400 000,00	415 000,00	4%	1%
041	Opérations patrimoniales	350 000,00	4 948 000,00	1314%	15%
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		26 505 870,00	33 243 020,00	25%	100%

Le remboursement du capital de la dette (chapitre 16), qui représente 7% des dépenses d'investissement, s'élève à 2.3 M€ soit (+) 4% du fait de la mobilisation d'un emprunt de 3 000 000.00 € en 2024.

Concernant les opérations pour 2025, les dépenses d'équipement brut s'élèvent à près de 25 millions d'euros et concernent principalement :

- les **frais d'études, d'insertion et logiciels** (chapitre 20 = 2 493 880.00 €) :
 - o GEMAPI (552.5 k€) : Etude de régularisation des systèmes d'endiguement (135 k€), AMO et étude globale du bassin versant de la Rivière du Mât (211 k€), Etude de finalisation du PAPI Saint-André – Sainte-Suzanne (115 k€), Régularisation des systèmes d'endiguement Rivière des Marsouins et Bras Mussard (12k€),
 - o Environnement (444 k€) : AMO et concours pour une déchèterie-ressourcerie à Bras Fusil (90.2 k€), AMO et concours pour une Déchèterie-ressourcerie à Saint-

André Cressonnière (87.6 k€), MOE Extension de la déchèterie de Sainte-Anne (72.8 k€), MOE Décharge de Saint-Benoît (70 k€), AMO et MOE pour la mise en place de bornes enterrées (60 k€), MOE Décharge de Saint-André (25 k€), Etude Déchèterie de Salazie (23 k€), Décharge de Bras Panon (15.4 k€),

- o Aménagement du territoire (346.5 k€) : Etude d'ingénierie NPNRU Saint-Benoît (170 k€), Elaboration du SCOT-Est (150 k€), développement informatique pour la cartographique (18,5 k€), Mission foncière (8 k€),
- o Tourisme (176.5 k€) : Etude de valorisation du Pont de la Rivière de l'Est (75 k€), Etude de mise en tourisme et communication Mare à Poule d'Eau (58 k€), Signalétique information locale - Diagnostic de réactualisation (30 k€), Etude Eclairage Sentier Littoral (13.5 k€),
- o Développement économique (320 k€) : Mandat d'étude et étude de cadrage réglementaire pour une zone d'activité à Beauvallon (90 k€), Etude de faisabilité pour une zone d'activité à Sainte-Rose (80 k€), Etude pour la réhabilitation de la ZA du Refuge à Bras Panon (60 k€), AMO signalétique panneaux routiers sur les zones d'activité (40 k€),
- o Eaux pluviales (130 k€) : Schéma directeur Eaux pluviales (130 k€),
- o Déplacements (98.7 k€) : AMO éclairage photovoltaïque - candélabres (50 k€), étude Plan de mobilité (25 k€), AMO Pôle d'échanges de Salazie (23.7 k€),
- o Travaux (39 k€) : Etude d'opportunité et de pré-faisabilité pour un cimetière intercommunal et crématorium (39 k€),
- o Culture (115 k€) : acquisition d'un portail documentaire (115 k€),
- o Informatique (142 k€) : acquisition de progiciels (135.5 k€), acquisition de licences logiciels (6.7 k€),
- o Moyens logistiques (2.5 k€) : Etude de relamping pour l'éclairage du siège bâtiment A (2.5 k€),

- les **subventions d'équipements versées** (chapitre 204 = 3 808 650.00 €) :

Les montants sont susceptibles d'être ajustés en cours d'année, en fonction de l'avancement des projets communaux et associatifs sur lesquels la CIREST intervient en qualité que co-financeur.

- o Moyens généraux (2 617 k€) : fonds de concours aux communes - FIIS 2018-2021 (617 k€), FIIS 205-2026 (2 000 k€),
- o Développement économique (500 k€) : Soutien aux entreprises post-Garance (50% de l'aide prévisionnelle)
- o Environnement (199,7 k€) : SYDNE (199,7 k€),
- o PLIE (492 k€) : Chantiers d'insertion (420 k€), Bourses à la création d'entreprise (72 k€).

- les **acquisitions** (chapitre 21 = 3 439 500.00 €)
 - o Environnement (2 175.5 k€) : Sécurisation des bornes à verre et aménagement de bornes enterrées (627 k€), Bacs roulants OM (500 k€), Caissons déchèteries (231 k€), Bacs collecte sélective (210 k€), Acquisition de bornes à verre et de bornes enterrées (200 k€), Achat d'une plateforme pour déchèterie mobile (200 k€), Bio-composteurs (180k€), Acquisition de matériel divers (16 k€),
 - o Déplacements (669.5 k€) : Acquisitions de trois bus (238.5 k€), acquisition de vélos à assistance électrique (231 k€), acquisition de véhicules aménagés pour la fourrière et Parc automobile de la CIREST (170k€), lecteur de carte pour la billettique légère TU-GPS (30k€),
 - o Tourisme (180 k€) : Remplacement et nouvelles dotations des panneaux de signalisation d'information locale SIL (100 k€), Aménagements légers sur le Sentier littoral Est (80 k€),
 - o Informatique (138.5 k€) : Parcours cyber sécurité (53 k€), Acquisition d'ordinateurs et tablettes (43 k€), Autres acquisitions de matériels informatiques (22.5 k€), Serveur de stockage (10 k€), travaux informatiques divers (10 k€),
 - o Travaux (75 k€) : acquisition d'un groupe électrogène (75 k€),
 - o Logistique (51 k€) : Maintenance du patrimoine communautaire (30 k€), Achat de divers matériels (11 k€), Achat de mobiliers de bureau (10 k€),
 - o Contrôle (10 k€) : équipements pour la fourrière (10k€),
 - o Aménagement du territoire (100 k€) : Réserve foncière (75 k€), acquisition de matériel cartographique (25 k€),
- les **projets d'aménagement** (chapitre 23 = 15 247 940.00 €) :
 - o Déplacements (9 717 k€) : TCSP Saint-Benoît secteurs Villèle, Jaurès : AMO TCSP (429 k€), Maîtrise d'œuvre TCSP (174 k€), Travaux TCSP (8 600 k€), étude MOE pour des bornes de recharge EnR et panneaux photovoltaïques (150 k€), étude MOE pour le pôle d'échanges de Salazie (139 k€), Abris voyageurs (100 k€), Poteaux d'arrêt (50 k€),
 - o Environnement (2 965 k€) : Travaux pour la réhabilitation de la décharge de Saint-Benoît (2 550 k€), Travaux d'extension de la déchèterie de Sainte-Anne (300 k€), Travaux sur les déchèteries existantes (75 k€), Aménagement de sites de compostage partagés (40 k€),
 - o Tourisme (1 086 k€) : Travaux de modernisation de l'éclairage du sentier littoral (660 k€), MOE et Travaux d'aménagement du site de Bassin Bleu (266 k€), Etudes de MOE PIVE-Plan d'interprétation et de valorisation écotouristique de Salazie (220 k€), Etudes de MOE pour le PIVE de la Plaine des Palmistes (40 k€),

- o Développement économique (475 k€) : Travaux de réalisation d'éco-box (360 k€), Travaux d'amélioration des zones d'activité – accord cadre (40 k€), Modernisation de l'éclairage public sur les zones d'activité – MOE (25 k€)
- o GEMAPI (460 k€) : Travaux d'urgence post saison cyclonique (200 k€), Travaux de gros entretien et de réparation des digues (200 k€), MOE Remise en état des digues de l'Ilet Coco à Saint-Benoît post-Bélal (merlon) (50 k€), MOE Réhabilitation du radier de l'Ilet Coco post-Bélal (10 k€),
- o Contrôle (350 k€) : travaux d'extension de la fourrière intercommunale,
- o Travaux (120 k€) : travaux sur les fourreaux du réseau Haut débit (120 k€),
- o Logistique (75 k€) : Ravalement de peinture du siège CIREST BAT A et B (40 k€), Travaux de relamping du bâtiment A (25 k€), MOE Aménagement de l'atelier 9 (travaux, local archives, atelier, rayonnage) (10 k€).

Le chapitre 26 enregistre la recapitalisation de la SPL Estival pour la tranche 2025, soit 587.7 k€.

Enfin, les opérations d'ordre enregistrent la reprise des subventions transférables (Chapitre 040 : 415 k€), les écritures d'ordre de recapitalisation de la SPL Estival (Chapitre 041 : 4 587 k€) et les remboursements d'avances sur marchés (Chapitre 041 : 361 k€).

2/ Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent pour 2025 à 33 243 020,00€ soit une augmentation de (+) 25 % par rapport au budget primitif 2024.

La répartition par chapitre est la suivante :

RECETTES D'INVESTISSEMENT					
Chap.	Libellé	BP 2024	BP 2025	Ev°	Répartition
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 801 140,00	3 000 000,00	67%	9%
13	Subventions	14 033 250,00	9 982 650,00	-29%	30%
16	Emprunts et dettes	5 129 820,00	10 777 480,00	110%	32%
040	Amortissements	4 100 000,00	4 100 000,00	0%	12%
041	Opérations patrimoniales	350 000,00	4 948 000,00	1314%	15%
021	Virement de la SF à la SI	1 091 660,00	434 890,00	-60%	1%
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		26 505 870,00	33 243 020,00	25%	100%

La recette prévisionnelle de FCTVA (chapitre 10) est estimée à 3 M€ soit 9% des recettes d'investissement.

Les subventions (chapitre 13) représentent 30% de la structure de financement des investissements, soit près de 10 M€ provenant principalement de l'Europe, de l'Etat et de la Région.

Un emprunt prévisionnel de 10.8 M€ (chapitre 16) assure l'équilibre de la section d'investissement. Il faut souligner que ce financement sera ajusté suite à la reprise du résultat antérieur lors du vote du budget supplémentaire 2025, et également en fonction du niveau de réalisation des investissements prévus et de l'optimisation des financements externes.

Enfin, les opérations d'ordre correspondent aux amortissements des immobilisations (chapitre 040 : 4.1 M€), aux écritures de recapitalisation de la SPL Estival (Chapitre 041 : 4 587 k€), aux remboursements d'avances sur marchés (Chapitre 041 : 361 k€), et au virement de la section de fonctionnement (chapitre 021 : 435 k€).

Ainsi, le budget primitif de la CIREST pour l'année 2025 s'élève, toutes sections confondues, à 120 215 910,00 €, dont 72 % pour la section de fonctionnement et 28 % pour la section d'investissement.

- **VU** les articles L. 1612-1 à L1612-20 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'adoption et à l'exécution des budgets,

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 26 « Pour », 14 « abstentions »

- **D'APPROUVER** au niveau du chapitre, ce projet de budget primitif 2025 du budget principal de la CIREST
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Fait à Saint Benoît,

Le ou la secrétaire de séance
Monsieur Patrice BOULEVART

**Pour extrait conforme ,
Le président de la CIREST**

Patrice SELLY